

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
Arrondissement de PROVINS
Canton de MONTEREAU-FAULT-YONNE
Commune de MISY-SUR-YONNE

COMPTE RENDU
de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 27 novembre 2020

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué le jeudi 19 novembre s'est réuni le vendredi 27 novembre 2020 à 19 h 00 à la salle polyvalente, sous la présidence de Madame Monique JACQUIER, Maire.

Présent(e)s : Monique JACQUIER, Maire ; Messieurs Casimir CHEREAU, Michel WOJCIECHOWSKI, Guy JACQUIER, Claude BELLINI Adjointes au Maire ; Mesdames Lili ATTAR, Guylène AURORE, Michèle BIROST, Cécile DEMERS, Charlene MAUSSE, Conseillères Municipales ; Messieurs, Sébastien BORG, Vincent DEHIMI, Pascal LAIZEAU, Michel OLLAR, Conseillers Municipaux .

Absente : Mélodie DEFOSSE ;

Lors de cette séance, le Conseil Municipal a :

- Approuvé l'adhésion et la signature de la convention correspondante avec le Syndicat AGEDI pour la fourniture et la maintenance de progiciels métiers de la commune ;
- Adopté à l'unanimité
- Approuvé la fixation des durées et des tarifs des concessions pleine terre et du columbarium
 - Concession trentenaire : 150 €
 - Concession Perpétuelle : 500 €
 - Columbarium (50 ans) : 750 €*- Adopté à l'unanimité*
- Approuvé la fixation des frais de scolarités à 550 € pour les enfants des communes extérieures scolarisés en école primaire
- Adopté à l'unanimité
- Rejeté le transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme à l'intercommunalité
- Rejeté à l'unanimité
- Approuvé la modification du Régime Indemnitaires tenant compte des fonctions, Sujétions et de l'expertise et de l'engagement Professionnel (RIFSEEP) pour aligner les montants plafonds de la commune aux montants plafonds réglementaires.
- Adopté à l'unanimité
- Approuvé la désignation de l'entreprise ENGIE pour la fourniture d'électricité de l'ensemble des points de livraison de la commune suite à la suppression des tarifs réglementés au 1^{er} janvier 2021.
- Adopté à l'unanimité
- Approuvé la signature d'une convention avec les services de l'État pour la dématérialisation des actes administratifs et budgétaires de la commune
- Adopté à l'unanimité

- **Décisions du Maire (Art : 2122-22 du CGCT) :**

- DDM 2020-11-04 : Accepté, après consultation de 5 entreprises (3 locales et 2 de la petite couronne parisienne) le devis de la société AMV Informatique d'un montant de 6 347,26 € HT soit 7616,70 € TTC pour la fourniture et l'installation avec reprise des données et configuration de 2 ordinateurs portables avec station d'accueil et support double écran 24" et d'un ordinateur fixe comme serveur avec système de sauvegarde par disque dur externe.

- **Questions diverses :**

Mme Mausse signale la présence de nombreuses carcasses de voitures, source de pollution potentiel dans certains terrain privés. Une mise au point avec les propriétaires sera faite avant d'envisager d'autres recours contentieux.

M. Dehimi indique que le matériel de la cantine lui semble sous dimensionné et pourrait avantageusement être renouvelé compte tenu des effectifs actuels. Ce problème de place et de matériel aurait dû être solutionné par le déménagement de la cantine dans l'actuelle salle polyvalente. Mais les difficultés rencontrées pour la construction de la nouvelle salle ont retardé ce transfert.

A ce propos, le PLU de la commune voisine ayant été accepté avec un projet similaire dans la même zone, cela laisse à penser qu'il devrait en être de même pour Misy prochainement.

M. Borg demande s'il ne serait pas possible de diffuser le lien de diffusion des conseils sur l'application Panneau Pocket et d'y diffuser les compte rendus. Si pour les comptes rendus cela ne semble pas poser de problème particulier, les contraintes techniques de diffusion en direct ne sont en revanche pas maîtrisées pour le moment.

Mme Demers demande si les festivités de Noël seront maintenues. Le repas des anciens ne pouvant avoir lieu, la distribution des colis a été étendue aux personnes de plus de 65 ans et les parents garderont le jouet pour leurs enfants, aucune distribution collective n'étant envisageable en ce moment. Des décorations ont néanmoins été installées pour donner au village un air de fête.

Aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h40.

Fait à Misy-sur-Yonne, le 10 décembre 2020

*Le Maire,
Monique JACQUIER*